

Roya : les maires barrent la route aux transporteurs

Les élus de Breil, Saorge, La Brigue, Tende et Fontan ont pris un arrêté commun afin d'interdire le passage aux véhicules de plus de 19 tonnes. Les entrepreneurs italiens sont vent debout

Ils ont mis leur menace à exécution. Cette fois-ci, les maires de la vallée de la Roya s'unissent pour barrer la route aux transporteurs italiens. Après un premier essai en ordre dispersé, les cinq élus ont pris un arrêté commun, enregistré en préfecture vendredi 1^{er} septembre, afin d'interdire la circulation des véhicules de gros tonnage sur la RD 6204. Selon l'article 1 de cet arrêté, « la circulation des véhicules de plus de 19 tonnes est interdite sur la départementale 6204 dans les agglomérations de Breil-sur-Roya, Saorge, La Brigue, Tende et Fontan. » Exit, donc, les véhicules TIR (transit international routier) en provenance d'Italie. En revanche, l'article 2 précise que « cet arrêté n'est pas applicable aux véhicules desservant [ces cinq] communes ».

« Front unique »

« Ce que l'on veut, c'est stopper le transport TIR entre la province de Cuneo et la Roya, les inviter à passer par l'autoroute, précise le maire de Breil, André Ipert. Le but n'est pas de pénaliser les petits artisans piémontais, ni les véhicules militaires, de secours ou les livreurs de carburant desservant la vallée. » Dans la Roya, la fronde anti poids lourds n'est pas nouvelle. Mais elle s'est accélérée avec la perspective d'un second tunnel au col de Tende. Le chantier est en passe



Le passage de certains poids lourds dans le tunnel de Tende est en sursis. (Photo archives E. D.)

de reprendre après trois mois d'arrêt forcé... pour cause de scandale judiciaire.

Dès janvier dernier, les maires de Breil et Fontan avaient pris des arrêtés interdisant les véhicules de plus de 19 tonnes. Le préfet des Alpes-Maritimes les a assignés au tribunal administratif de Nice, qui a suspendu ces arrêtés début août. Motif : ils émanaient de deux maires, et non de l'ensemble des communes desservies par la RD 6204. Dès lors, les cinq maires ont pris le tribunal au mot et arrêté une position commune. Y compris Jean-Pierre Vassallo, le maire de

Tende, initialement réfractaire : « C'est une volonté commune. Il faut faire un front unique ! », martèle l'élu. « Nous ne voulons pas que la Roya devienne un aspirateur à camions. Il faut anticiper la catastrophe », appuie André Ipert. De l'autre côté des Alpes, la fronde anti-TIR dans la Roya est applaudie par les associations de protection de l'environnement. Mais elle suscite surtout un vent de protestation chez les industriels du Piémont. Le Pacto per lo sviluppo (« pacte pour le développement ») a dénoncé dans La Stampa « une décision égoïste et irresponsa-

ble (...), prise unilatéralement et sans prendre en compte les conséquences ».

Pas encore effectif

Égoïste ? Philippe Oudot, le maire de Fontan, rejette l'accusation. « Je défends une commune française, pas une commune italienne. La 6204 est une simple route départementale, elle n'a pas de statut international. » André Ipert suggère une alternative : le feroutage pour les entreprises de cimenterie italienne. Et regrette que, dans ce dossier, « le Département et l'État soient aux abonnés absents. »

Les trajets possibles

Dans un courrier adressé le 31 août aux instances politiques du Piémont, le Pacto per lo sviluppo, qui représente ses acteurs économiques, a comparé les trois trajets s'offrant aux poids lourds entre Cuneo et Vintimille. Pour mieux tirer la sonnette d'alarme.

- Via le col de Tende
214 km, 72 litres de diesel = 90 €
- Via le col de Nava
364 km, 121 litres = 189,25 €
- Via l'autoroute/Savoie
416 km, 140 litres = 267,40 €

Les maires de la vallée ont donc pris leur destin en main. Reste que la mesure n'est pas encore effective. Il faudra, pour cela, attendre l'installation des panneaux de signalisation routière, en passe d'être commandés. Le prochain épisode de ce bras de fer passera-t-il par la case tribunal ? Trop tôt pour le savoir : hier soir, le cabinet du préfet n'avait pas encore eu connaissance de l'arrêté de la discorde.

CHRISTOPHE CIRONE
ccirone@nicematin.fr

« Cette mesure mettrait nos entreprises à genoux »



Mauro Gola. (DR)

Mauro Gola, président de la Confindustria de Cuneo, exprime les inquiétudes du patronat piémontais.

Que vous inspire cette mesure contre les camions de gros tonnage ?

Nous sommes préoccupés par cette décision française qui a des répercussions internationales. Il nous

paraît absurde, au moment où les deux États font en sorte d'améliorer la desserte via le tunnel de Tende, de bloquer le passage des poids lourds ! Ce n'est clairement pas une mesure de bon sens. Et nous avons des doutes sur le fait même que des maires puissent bloquer une route internationale.

L'impact serait-il vraiment si lourd à supporter pour les entreprises italiennes ?

Une telle mesure mettrait à genoux des entreprises qui ne pourraient, ainsi, plus être concurrentielles. Cuneo-Vintimille, cela revient à environ 90 euros via le col de Tende, et au triple en passant par l'autoroute ! On ne peut

donc pas arriver à une fermeture pure et simple de la route. Après l'affaire du chantier du tunnel de Tende, que nous avons tant attendu, ce serait un nouveau coup terrible.

Quelles alternatives suggérez-vous ?

Nous sommes en train d'estimer combien de

véhicules de plus de 19 tonnes passent par la Roya. Mais on parle là d'un nombre réduit. On pourrait donc imposer un créneau horaire. Ou organiser un contournement des villages. On pourrait aussi essayer le feroutage... Mais pour tout cela, il faut se mettre autour de la table et discuter !

Le référent 06 de la République en marche démissionne

Richard Perrin a annoncé hier sa démission du poste de référent départemental de la République en marche. Richard Perrin, qui dirigeait le mouvement macroniste dans les Alpes-Maritimes depuis décembre 2016, explique cette décision par « de nouvelles obligations professionnelles ». La direction par intérim est assurée par Enis Sliti « marcheur cannois de la première heure, membre du comité départemental de campagne en charge des finances et de la logistique lors de la campagne présidentielle ».



Richard Perrin (à gauche) et son successeur par intérim Enis Sliti.

(Photos Sébastien Botella et DR)

Migrants : le tribunal retoque une décision de la préfecture

Le tribunal administratif de Nice, statuant hier en référé, a jugé que « l'administration » avait porté « une atteinte grave et manifestement illégale à la liberté fondamentale que constitue le droit d'asile ». Cette décision fait suite à l'interpellation de trois Soudanais le 22 août à la gare de Breil-sur-Roya. Ils avaient été emmenés pour vérification au poste de

Menton et immédiatement remis aux autorités italiennes. Ces trois hommes étaient hébergés chez Cédric Herrou, figure de l'association de défense Roya citoyenne. L'association avait envoyé un courrier à la gendarmerie et au préfet pour indiquer qu'ils comptaient se rendre à Nice pour formaliser leur demande d'asile. Le tribunal a enjoint la

préfecture d'enregistrer leurs demandes d'asile respectives sous trois jours.

Le préfet « respectera, sur cette affaire, l'autorité de la chose jugée », a-t-il annoncé dans un communiqué. C'est la deuxième fois en moins de six mois que le tribunal annule une décision du préfet des Alpes-Maritimes pour violation du droit d'asile.